



CONSEIL TERRITORIAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

Allocution du Président Daniel Gibbs

Mesdames et Messieurs les vice-présidents,

Mesdames et messieurs les conseillers territoriaux,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président du CESC,

Mesdames et messieurs de la presse,

Cher public sur les réseaux sociaux

Ce matin,

je suis heureux de vous revoir pour ce nouveau conseil territorial,

le premier de cette année 2021 qui devrait,

je le pense et l'espère, être moins éprouvante que l'année précédente.

Avant d'aborder l'ordre du jour, largement dédié à notre aéroport de Grand-Case, et à l'instar de nos précédentes séances, je vais faire rapidement le point sur la situation sanitaire sur notre territoire et sur ses conséquences économiques et sociales.

S'agissant de la situation sanitaire au sens strict, nous ne disposons, vous le savez et nous le regrettons tous, que de données éparses, distillées trop souvent avec retard, et parfois contradictoires selon les sources et les périmètres retenus.

Je tiens d'ailleurs, une fois encore, à souligner et à déplorer la faiblesse récurrente de l'outil statistique à Saint-Martin, y compris en matière sanitaire : l'impossibilité de connaître le taux « R » de reproduction du COVID, (*C'est-à-dire le nombre de personnes qui peuvent potentiellement être contaminées par un individu infecté par le virus*)

- Le problème de « comptes doubles » au niveau des décès en Guadeloupe,
- L'absence de données locales sur les comorbidités (je pense ici à la prévalence du diabète ou de l'hypertension artérielle),
- La non prise en compte du nombre de personnes vaccinées à Saint-Martin dans les statistiques quotidiennes régionalisées...

S'agissant du taux d'incidence, *c'est-à-dire le nombre de cas pour 100 000 habitants*, nous connaissons une évolution toujours contrastée, avec des hauts et des bas.



Il faut néanmoins prendre du recul, pour éviter de sur-réagir et de céder à une panique... toujours mauvaise conseillère :

- Depuis quatre mois, le taux d'incidence moyen est nettement inférieur à celui de la France métropolitaine. Il n'a dépassé celui-ci que pendant 5 semaines...sur 17.

- En cumulé, et en proportion de la population, Saint-Martin se situe aux 3/4 du niveau national en termes de cas, et à la moitié en termes de décès à l'hôpital.

La véritable attention devrait porter non pas sur les cas détectés, mais sur les cas *graves*, nécessitant des hospitalisations et des EVASAN vers la Guadeloupe ou la Martinique.

Or, les capacités hospitalières de Saint-Martin ne sont pas sous tension à ce jour.

Et il reste des marges de manœuvre au niveau régional : au 8 Février, le taux d'occupation des lits en réanimation par des patients Covid était de

- 18,5 % en Guadeloupe
- et de 11,5 % en Martinique, contre 66,3 % en moyenne nationale.

La situation sanitaire est donc, à ce jour, sous contrôle.



Mais nous devons continuer à faire attention, à être prudents et à nous montrer solidaires et vigilants, notamment dans les lieux recevant du public.

C'est en conservant cette attitude responsable que nous pourrons garantir, au sein de notre Territoire, un mode de vie à peu près « normal ».

En revanche, je suis de plus en plus inquiet des conséquences des mesures restrictives sur les déplacements, sans prise en compte des situations économiques et sociales des territoires ultra-marins en général, et du nôtre en particulier.

Car si nous avons évité, à ce jour, un nouvel « enfermement » suicidaire, nous subissons, désormais, une véritable « assignation à résidence ».

Ses conséquences et son impact sur l'activité économique sont désastreuses. L'impact social se ressent et se voit...

Pour ma part, en effet, je regarde autant les chiffres du COVID que ceux du chômage...

Or, ils ne sont pas bons !

La situation économique et sociale, à Saint-Martin, est plus que précaire : avant même l'annonce des nouvelles restrictions, le chômage était reparti fortement à la hausse.

En effet, au 4^{ème} Trimestre 2020 :

- Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établissait à 4 790 en moyenne.
Ce nombre a augmenté de 20,7 % sur un an : c'est une hausse 69 fois plus rapide qu'en Guadeloupe (+ 0,3 %) et 2,6 fois plus soutenue qu'en France hexagonale (+ 8,1 %). Pire, l'augmentation atteint 25,6 % pour les jeunes de moins de 25 ans.
- Toutes catégories confondues, on comptabilise désormais 5 650 demandeurs d'emploi, contre 4 910 au 4^{ème} Trimestre 2019.
Soit une hausse de 15,1 % sur un an, laquelle s'avère 3,5 fois supérieure à celle constatée en métropole (+ 4,3 %).
- La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus, atteint à présent 59 %, contre 49,8 % en moyenne nationale...
59 % de demandeurs d'emploi, rendez-vous compte !

Or, ces chiffres vont inévitablement encore se détériorer au 1^{er} Semestre 2021.

En les privant d'oxygène, comme on est en train de le faire avec les restrictions de déplacement avec la Guadeloupe et la France hexagonale, le Gouvernement condamne nos entrepreneurs, nos commerçants, les indépendants, les artisans, les agriculteurs, les hôteliers et les restaurateurs.



Il condamne un territoire qui se relevait tout juste !
Et ce, malgré toutes les aides conçues depuis bientôt un an.

Une solidarité nationale utile, bienvenue, voire vitale.

Je l'ai déjà dit, je le martèle encore...

J'ai sur ce point des échanges très constructifs avec le nouveau Préfet, dont je salue l'ouverture d'esprit, la capacité d'écoute et le relais qu'il fait de notre territoire, auprès de notre ministère de tutelle.

Mais des aides insuffisantes, et, j'en parlais encore devant vous il y a quelques semaines, entravées par de trop nombreuses contraintes bureaucratiques.

Je le disais le 11 Novembre dernier : le temps est donc à l'inquiétude. Surtout face aux atteintes à nos libertés, et aux menaces de restrictions *sans fin*.

Vous le savez, le Gouvernement a brutalement infligé, depuis le 2 Février dernier, de nouvelles restrictions de déplacement à l'encontre des outre-mer.

Et ce, au moment, où, depuis la mi-Décembre, l'activité touristique connaissait enfin une reprise significative et salvatrice, dans les quatre territoires français de la Caraïbe...

Je tiens d'ailleurs à rappeler que, contrairement aux craintes de certains, cet afflux de touristes, d'où qu'ils viennent, n'avait pas



engendré de reprise de l'épidémie, et encore moins de tensions sur le système hospitalier.

Ces nouvelles restrictions, qui ne s'appliquent pas entre les régions de la France hexagonale, et entre l'Hexagone et la Corse, nous ramènent plus de sept mois en arrière, lorsque des motifs qualifiés d'« impérieux » étaient obligatoires pour se déplacer.

C'est même encore pire !

Puisque le Gouvernement nous inflige de tels motifs pour nous déplacer **de et vers** la Guadeloupe, j'y reviendrai dans quelques instants.

Nous considérons qu'il s'agit de mesures punitives, absolument pas justifiées par la situation sanitaire -laquelle, au demeurant, ne se limite pas à la problématique du COVID...

J'ai, certes, pu obtenir il y a quelques jours, à l'occasion d'une rencontre à Paris avec le ministre des Outre-mer, la levée des motifs impérieux pour les déplacements entre Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Mais cette avancée, toujours bienvenue, (*Qui reflète un geste de notre ministère des outre-mer, malheureusement pas le seul à décider pour nos territoires*) relève du symbole et ne permettra pas de sauvegarder la saison touristique.

En effet, avec cette nouvelle « mise sous cloche », les opportunités de tourisme national et régional sont, une fois encore, anéanties.



Je le répète à nouveau, face à l'épidémie, le choix de privilégier une logique de *pénitence collective* atteint ses limites.

La « politique de la peur », assortie de projections délibérément toujours plus alarmistes, montre ses limites :

l'exaspération se répand, et je crains que le Gouvernement, obsédé par la recherche illusoire du « risque zéro », ne mesure pas les risques d'explosion sociale induits par ces mesures restrictives.

Notre territoire souffre, bien trop souvent, d'une sorte de « double insularité », et qui est, à plus d'un titre, dépendant du transport aérien...

Il est donc nécessaire de rétablir une véritable *continuité territoriale* avec la Guadeloupe et la France métropolitaine.

Nous avons besoin de nous déplacer, notamment pour des raisons professionnelles : tout ne peut pas se décider « en visio » !

Or, les contraintes imposées par l'Etat, ne tenant *aucunement* compte des vœux des élus formulés à l'unanimité en Septembre dernier, sont tatillonnes, et parfois arbitraires.

Cela ne sera pas supportable longtemps.

Psychologiquement, économiquement et socialement.



On ne peut pas accepter des restrictions *sans fin*, et l'expression arbitraire « jusqu'à nouvel ordre », doit être bannie !

Avant tout, il faut donner une visibilité, un espoir.

Un objectif de levée progressive des restrictions de déplacement, à commencer par la liaison « stratégique » avec la Guadeloupe, doit donc pouvoir être défini, de concert avec la Préfecture.

Et ce, au fur et à mesure de la montée en puissance de la campagne de vaccination, et de l'accélération (du moins, je l'espère) des recherches sur les traitements.

J'ai ainsi proposé au Préfet l'instauration d'une clause de revoyure tous les 15 jours, les évolutions étant déterminées en fonction de la situation sanitaire.

Parallèlement, j'insiste à nouveau sur l'impérieuse -et urgente ! - nécessité de trouver des solutions en matière de protocoles sanitaires partagés, et d'augmentation de capacité de tests rapides.

La collectivité, avec les socio-professionnels de Saint-Martin, ont mis tous les moyens et leur implication, depuis mars 2020 pour avancer constructivement, en ce sens.

Préserver la vie économique et sociale de notre territoire, doit se faire en parallèle avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.



L'un avec l'autre. Pas l'un ou l'autre.

J'en viens donc, sans transition, au sujet principal de ce Conseil Territorial, Notre aéroport.

Il est impératif, pour la Collectivité de Saint-Martin, d'améliorer la capacité et la qualité de service de l'aéroport de Grand-Case, qui traite actuellement, (du moins en temps normal), 200 000 passagers par an, mais qui a vocation à bénéficier pleinement de l'accroissement du trafic aérien régional dans les années à venir.

Le projet de resurfaçage de la piste de l'aéroport, qui sera discuté dans quelques instants, s'inscrit dans une démarche de relance avec un chantier de 9,8 millions d'euros, qui va concrètement débuter en Octobre prochain : c'est une somme importante à l'échelle de notre territoire.

C'est un véritable enjeu économique. C'est aussi une question d'indépendance, en cas de coup dur...

Car nous ne pouvons pas dépendre exclusivement de l'aéroport de Juliana, en partie néerlandaise...

Je n'oublie pas, je n'oublierai jamais, ce « jour d'après », le lendemain d'IRMA.



J'étais alors allé personnellement vérifier l'état de la piste, dans l'ambiance postapocalyptique que vous imaginez, dont vous vous souvenez...

Il fallait agir vite, pour avoir l'assurance de recevoir au plus vite les premiers secours...

La piste était restée praticable, Les autorités présentes ont pu le confirmer, et l'aéroport de Grand-Case-Espérance n'avait jamais aussi bien porté son nom !

Mesdames et messieurs,

Oui, vous le voyez, la question du transport aérien est essentielle en tous points pour nous.

D'une part, les discussions sur le *Pacte européen sur le climat* vont s'engager.

En ce qui nous concerne, il est pour ainsi dire vital que les orientations qui seront retenues n'affectent pas le transport aérien vers les Régions Ultrapériphériques.

Car nous sommes la RUP dépendant le plus du Tourisme !...

De nouvelles mesures restrictives, susceptibles d'aggraver notre situation économique et sociale précaire nous condamneraient :

ne rajoutons pas des punitions aux restrictions !



J'aurai l'occasion d'en reparler à la fin de cette année, à l'occasion de la prochaine Conférence des Présidents des RUP.

D'autre part, et cela fait longtemps que j'insiste sur ce point, nous avons vocation, et le développement de Grand-Case Espérance y participera, à intensifier notre coopération avec l'ensemble de notre bassin de vie.

Une synergie devra en effet être trouvée avec les îles voisines : Anguilla, Saint-Barthélemy, Saba, Saint-Eustache, Saint-Kitts et Nevis, Antigua.

Et pas seulement avec nos voisins de Sint-Maarten, même si, le 11 Novembre dernier, j'ai jeté les bases d'une coopération concrète et renforcée avec *Le United Congress of St.Martin*.

Au-delà, nous devons faciliter les liaisons aériennes avec les Etats environnants.

Depuis très longtemps, Et j'insiste bien dessus, je plaide pour une dispense de visa pour les courts séjours de loisirs, Applicables à notre région caribéenne, permettant l'augmentation des volumes de trafic à l'aéroport de Grand-Case.

J'ai bon espoir, Suite à mes derniers échanges à Paris, qu'une issue favorable sera trouvée dans les prochaines semaines.



J'y travaille avec ferveur.

Mes chers collègues,

Je terminerai en reprenant une citation de Confucius :

« Lorsque tu fais quelque chose,

Saches que tu as contre toi

Ceux qui veulent faire la même chose,

Ceux qui veulent faire le contraire...

Et l'immense majorité de ceux qui ne veulent RIEN faire. »

« When you do something,

Know that you have against you

Those who want to do the same,

Those who want to do the opposite...

And the vast majority of those who don't want to do anything.»

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à nous pencher ensemble sur nos travaux du jour.